

~ Mairie de Larra ~ ~ 31330 ~

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNCIPAL

Date: 17/05/2023

Arrêté numéro : AM 15.2023.5 Thème : Débit de boissons Type d'arrêté : Temporaire

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE

Date d'affichage: 22/05/2023

OBJET: AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE POUR LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2; Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

ARRÊTE

Article 1er:

La coopérative scolaire est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la fête des écoles qui aura lieu aux écoles de Larra, Place du 8 mai 1945 et rue de la Plaine, le vendredi 30 juin 2023 de 16h00 à 20h00.

Article 2:

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par délégation,

Tanguy ENAUD, Directeur Général des Services

Le Maire, Directe

Jean-Louis MOIGN

